

De : Eric Phaneuf [mailto:eric@systemescea.ca]

Envoyé : 2011-06-14 15:47

À : Consultation-en-cours

Cc : Letellier Louis

Objet : guichet automatique

Bonjour à vous tous,

Je vous envoie ce courriel afin que vous puissiez prendre conscience de l'impact de vos frais sur le marché du guichet automatique au Québec.

Vous demandez une preuve de cautionnement par gage d'une somme d'argent ou d'obligation au montant de 10,000\$ pour chaque entreprise qui détient un guichet automatique. La plupart des propriétaires de guichet automatique sont des petites PME qui exploitent des Dépanneurs, Restaurants ou des Bars et que seulement 2 à 5% de leur clientèle va au guichet dans leur commerce.

Ce n'est pas leur principal revenu comme une compagnie d'assurance, bureau change, compagnie de placement en valeur mobilière etc. où eux font 100% de leur business avec une clientèle qui vient les voir à leur commerce où les appelle pour faire une transaction.

Ce que vous demandez comme gage au client qui opère un guichet automatique est astronomique, aucun marchand ne voudra déboursier une telle somme pour avoir un guichet automatique dans son commerce, il ne voudra pas donner un cautionnement de 10,000\$ parce que bien des marchands ont besoin de cette argent pour opérer leur commerce, payé leur assurance, mettre l'argent dans leur guichet et payé leur fournisseur etc. et cela c'est sans compter les marchands qui ont plus d'une incorporation, il y a des compagnies qui au-dessus de 40 commerces installés au Québec, comme certaines chaîne de restaurant pensez-vous que ce genre de commerçant payera une somme de 400 000.00\$ pour le revenu d'un guichet automatique de quelques milliers de dollars? Car si je comprends bien vous exigez 10 000.00\$ par permis donc 40 X 10 000.00\$. La plupart des guichets font environ 250 transactions au Québec et c'est principalement pour donner un service à leur clientèle et faire un petit profit à la fin du mois pour survivre.

La plupart des marchands savent que les guichets sauront régies par l'autorité des Marchés financiers mais aucun n'est au courant des frais occasionnés et des délais avant de pouvoir opérer un guichet automatique. Aucun marchand n'acceptera d'avoir un guichet qui engendre plus de frais que de revenu, nous allons perdre toute notre clientèle qui n'aura pas les moyens et qui ne voudra pas avoir tout ce trouble afin de se procurer un guichet automatique pour quelques dollars par année.

Comme vous le savez déjà nous sommes présentement à visiter tous nos marchands afin de mettre conforme leur guichet (EMV) soit en changeant le guichet ou en faisant une mise à niveau des logiciels du guichet et croyez moi la plupart des commerçants travaillent très fort pour survivre.

Je ne crois pas ou j'ose espérer que les députés qui ont votés cette loi s'attendaient à autant de frais de votre part. Cette loi avait pour but à l'origine de connaître le pedigree des gens qui opéraient les guichets automatiques afin d'éviter le blanchiment d'argent ou l'évasion fiscal.

Je suis en accord avec cette loi afin d'encadrer le domaine du guichet automatique mais pas de cette manière, vous allez tuer le marché du guichet automatique au Québec.

Se sont les institutions financières qui en profiteront, eux qui génèrent des milliards de profits sur le dos de nos petites PME.

Je vous demande de réviser le règlement d'application de la loi sur les entreprises de services monétaire pour les guichets automatiques entre autre sur le cautionnement de 10 000.00\$ ainsi que les multiples frais associés au permis d'exploitation du guichet.

Biens à vous

Eric Phaneuf

Président

Les Systèmes C.E.A. Inc

Tel.: (514) 996-8682 - Fax.: (450) 281-2778